



**NOTE DE TRAVAIL**

**GROUPE D'EXPERTS DE LA FACILITATION (FALP)**

**QUATORZIÈME RÉUNION**

**Montréal, 20 – 24 avril 2026**

**Point 6 : Autres questions de facilitation**

**AJOUT D'UN IDENTIFIANT RECONNU INTERNATIONALEMENT AUX PASSEPORTS  
DE JUMEAUX**

(Note présentée par les Émirats arabes unis)

**RÉSUMÉ**

Malgré les avancées technologiques, dans certains cas, comme celui des jumeaux identiques, la vérification de l'identité pose encore problème pour les postes frontaliers et les aéroports. L'appariement biométrique peut manquer d'exactitude étant donné que les traits faciaux et l'apparence physique de ces personnes sont presque identiques, ce qui peut mener à des erreurs, à des retards dans les déplacements ou à l'octroi par mégarde d'une autorisation à la mauvaise personne.

**Suite à donner par le Groupe d'experts FAL :**

Le Groupe d'experts FAL est invité à examiner la proposition figurant dans la présente note et à convenir d'« [a]jouter un code spécial, reconnu internationalement, aux passeports de jumeaux identiques, qui servirait à indiquer que le titulaire a un jumeau aux caractéristiques similaires. Une icône distincte (par exemple, une image d'une double silhouette ou un symbole représentant l'« ADN ») figurerait sur la page de données du passeport d'un des jumeaux, et renverrait à un système interne permettant d'afficher la photo de l'autre jumeau, afin de faciliter la vérification d'identité aux postes frontaliers ».

**1. INTRODUCTION**

1.1 Dans le cadre de la coopération et de la coordination entre l'Autorité générale de l'aviation civile des Émirats arabes unis et l'OACI, et faisant suite à leur engagement de contribuer au développement du système de voyage, les Émirats arabes unis ont le plaisir de présenter une proposition soumise par l'Autorité fédérale pour l'identité, la citoyenneté, les douanes et la sûreté portuaire, visant à résoudre les difficultés potentielles liées aux données des jumeaux identiques.

## 2. ANALYSE

2.1 Malgré les avancées technologiques, dans certains cas, comme celui des jumeaux identiques, la vérification de l'identité pose encore problème pour les postes frontaliers et les aéroports. L'appariement biométrique peut manquer d'exactitude étant donné que les traits faciaux et l'apparence physique de ces personnes sont presque identiques, ce qui peut mener à des erreurs, à des retards dans les déplacements ou à l'octroi par mégarde d'une autorisation à la mauvaise personne.

### 2.2 Difficultés potentielles associées aux jumeaux identiques

- Leurs photos portraits sont presque identiques.
- Leurs caractéristiques physiques sont les mêmes et ils ont le même âge.
- Leurs noms peuvent être similaires ou commencer par la même lettre.
- Leurs dates de naissance sont identiques.

Ces similitudes réduisent l'exactitude de la mise en correspondance de données manuelle ou automatisée effectuée à l'aide des systèmes utilisés actuellement, en particulier dans les cas où les empreintes digitales ne sont pas disponibles ou dans les pays qui n'utilisent pas les technologies de reconnaissance faciale ou de l'iris.

### 2.3 Proposition

Il est proposé d'ajouter un code spécial, internationalement reconnu, aux passeports de jumeaux identiques pour indiquer clairement que le titulaire du passeport a un jumeau identique présentant les mêmes caractéristiques. Ce code figurerait sur la page de données du passeport sous forme d'icône (correspondant à une image de double silhouette ou à un simple symbole représentant l'ADN).

En outre, il faudrait mettre en place un système interne (lié aux systèmes de contrôle des passeports) qui permettrait d'afficher à titre de référence la photo du jumeau correspondant afin d'aider les agents aux points de contrôle frontaliers dans l'exécution de la procédure d'appariement.

### 2.4 Mécanisme de mise en œuvre proposé

- Le pays qui délivre des passeports à des jumeaux consigne à leur dossier le fait que ces personnes présentent de grandes similitudes sur le plan biométrique.
- Les deux passeports sont liés numériquement l'un à l'autre dans les principaux systèmes gouvernementaux.
- Une icône uniformisée est insérée dans la page des données des deux passeports.
- En cas de correspondance partielle ou douteuse des photos, le système affiche à des fins de comparaison la photo du jumeau du voyageur.
- Ce système est mis en place dans les pays qui utilisent la reconnaissance faciale ou de l'iris, ce qui améliore l'exactitude des procédures d'entrée et de sortie.

### 2.5 Avantages de la mise en œuvre de la proposition

- Réduit le taux d'erreur dans les mises en correspondance des identités manuelles ou automatisées.
- Accélère les procédures de voyage et réduit les retards causés par les doutes sur l'identité du voyageur.
- Aide les services de sécurité à maintenir la sécurité aux frontières.

